Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260622-DL26_154-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 22/06/23

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 154

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 juin 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Chantal PRIEUR, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Secrétaire de séance : Mathilde PEDROT.

FINANCES

TARIFS MUNICIPAUX 2026 - MODIFICATION

Nomenclature @CTES : Finances / Divers

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.2122-1 à L.2122-4 du CG3P ;
- Vu la délibération DL25-169 du Conseil municipal en date du 11/12/2025 ;
- Considérant la nécessité de modifier les tarifs pour l'année 2026 relatifs au snacking proposé au Cinéma-théâtre Le Cyclope de Tonnerre ;
- Considérant la volonté de la Ville de développer des partenariats avec les acteurs économiques locaux dans le cadre des animations de Noël 2026 ;

Le Conseil municipal de Tonnerre, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

- De modifier les tarifs municipaux 2026 comme suit :

A. Droits d'entrée

5. Cinéma-Théâtre

a) Autres produits / Cinéma-Théâtre

Prestations	Prix TTC (€)
Boisson	3,00
Confiserie	4,00

- De fixer les tarifs publicitaires comme suit :

D. Produits domaniaux

8. Autres produits

Prestations	Prix TTC (€)
Logo de l'entreprise sur les rambardes entourant une manifestation	100,00
Logo de l'entreprise dans le Programme des festivités	200,00

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260622-DL26_154-DE

- De dire que les tarifs relatifs au snacking du cinéma annulent et remplacent ceux inscrits sur la délibération 2025-169 aux lignes 1 et 2 du §A.5.a
- De dire que les tarifs relatifs divers produits domaniaux complètent la délibération 2025-169 ;
- De dire que les autres tarifs votés sur la délibération 2025-169 sont inchangés.

MAIRIE DE TONNERRE
89700 (Yonne)

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.